



DIPE/21-907-743 du 08/11/2021

**ARRETE MODIFICATIF PORTANT DESIGNATION DES PRESIDENTS ET MEMBRES DES JURYS
DE TITULARISATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'EDUCATION AU TITRE DE L'ANNEE
SCOLAIRE 2020/2021**

Références : Décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés, et notamment ses articles 24 et 26 - Décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des Professeurs de Lycée Professionnel, et notamment son article 10 - Décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des Conseillers Principaux d'Education, et notamment son article 8 - Décret n°2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Education Nationale, et notamment son article 8 - Décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des Professeurs d'Education Physique et Sportive, et notamment son article 5 - Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation - Arrêté du 22 août 2014 modifié par l'arrêté du 26 mars 2018, fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires – Arrêté du 28 août 2020 fixant les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation de certains personnels relevant du ministère de l'éducation lauréats de la session 2020 des concours

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - Mme SALOMEZ - Tel : 04 42 91 73 44 - Mail : nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de l'académie d'Aix Marseille, chancelier des universités, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, arrête :

Article 1^{er} : Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté paru au bulletin académique 896 du 28 juin 2021, sont modifiées ainsi qu'il suit en ce qu'elles concernent les membres du jury :

CAPES - CAPET
CAER CAPES - CAER CAPET
CAFEP CAPES - CAFEP CAPET

Ne plus lire :

PRESIDENT :

M. Pierre RIGAT

Doyen des IA-IPR, IA-IPR Sciences Physiques

VICE- PRESIDENT :

M. Lionel ANDRE

IA-IPR Anglais

Lire :

PRESIDENT :

M. Lionel VALLUY-ANDRE

Doyen des IA-IPR, IA-IPR Anglais

VICE- PRESIDENT :

M. Pierre RIGAT

IA-IPR Sciences Physiques

Le reste sans changement.

Article 2 : le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines